

DYNAMIQUE

lutte contre la souffrance

SNDA 

Journal de la Société Nationale pour la Défense des Animaux - Edition 2005

Les traditions cruelles :

- Ⓟ les corridas et la tauromachie
- Ⓟ les rodéos et les combats de coqs
- Ⓟ la chasse à courre
- Ⓟ les spectacles avec les animaux
- Ⓟ les cages, zoos et aquariums
- Ⓟ le foie gras, les cuisses de grenouilles



L'indifférence cruelle :

- Ⓟ les abandons
- Ⓟ les fourrures
- Ⓟ l'esclavage des chevaux, ânes, mulets...



Les exploitations modernes cruelles :

- Ⓟ les élevages industriels pour l'alimentation, les transports d'animaux vivants
- Ⓟ l'expérimentation sur les animaux



Parce qu' un animal est un être qui vit, qui pense, qui souffre : au cœur de la dignité humaine se trouve aussi la justice envers les animaux



La défense des animaux maltraités n'est pas une lutte mineure, elle fait partie intégrante des actions contre la souffrance et la torture.

La lettre de la Présidente

Cher membre de la SNDA, chère amie, cher ami,

Qu'est-ce qu'une association ?

Une association ce sont des objectifs, une politique et une stratégie.

Notre **objectif** à la SNDA est de tout faire pour que la loi protège au mieux les animaux.

Notre **politique**, c'est d'imaginer les moyens pour atteindre cet objectif principal en identifiant des objectifs particuliers, par exemple le financement d'une brochure pour l'éducation des enfants à la protection animale à Mayotte, ou encore la participation aux campagnes 2005 contre les corridas, ou encore le sauvetage de "chats libres" et la promotion de campagnes de stérilisation... En bref, ce dont vous informera ce numéro de *Dynamique* et d'autres actions en cours(*).

Pour ce qui est de notre stratégie, elle se définit au Conseil d'administration et s'adapte aux situations rencontrées. Elle repose sur votre fidélité à la SNDA, notamment en nous faisant part de vos sentiments, de vos déceptions, de vos idées, de vos satisfactions le cas échéant.

Une association n'a de sens que si elle est l'expression d'une solidarité dans le choix de ses objectifs et que si elle exprime ces objectifs en termes opérationnels pour que le monde politique qui nous gouverne puisse rendre possible ce qui lui a été présenté comme plausible et représentant un courant d'opinions du pays.

La SNDA a en cours un certain nombre de plaintes ; elles seront détaillées lors de la prochaine Assemblée générale (**) car elles constituent, dans leur choix, un volet important de notre activité.

Pour terminer, je voudrais vous remercier pour votre générosité envers le refuge de Boncé ; ça y est, grâce à vous il est sauvé. Ci-joint quelques photos et les remerciements de l'association.

(*) Le 26 février 2005, j'ai été interviewée en tant que présidente de la SNDA par une télévision coréenne (KBT.TV) pour expliquer les raisons de notre combat contre le gavage des oies et des canards pour la production des foies gras. J'en parlerai plus longuement dans un prochain *Dynamique*.

(**) Prochaine Assemblée générale (voir encart blanc à l'intérieur de ce numéro).

Nicole Sugier, présidente



Sommaire

Page 2	: La lettre de la Présidente
Page 3	: Le refuge de Boncé est sauvé
Page 4	: Des chambres pour des SDF femmes accompagnées de leur chien
Page 5	: Court bilan des activités de la SNDA
Page 6	: Tableau d'honneur
Page 7	: Mayotte : un délégué SNDA et un livre pour les enfants
Page 8	: La protection des animaux sous le gouvernement de Monsieur Raffarin
Page 9	: Les poissons aussi souffrent
Pages 10 et 11	: Cirques et zoos, chimpanzés, éléphants...
Pages 12 et 13	: Actions récentes, alertes, SOS
Pages 14 et 15	: Contre les corridas, nouvelles récentes, une affiche qui dérange
Page 16	: Fac simile de l'affiche

Au centre : un encart pour l'adhésion, legs, prélèvements, et l'Assemblée générale.



Le refuge de Boncé



Dans le grand parc

est sauvé, grâce à votre
générosité



Sur les lits du salon au rez-de-chaussée



4 chatons déposés dans un carton devant notre portail : Symphonie, Sylphe, Sissi et Sonate

*Merci à tous et à toutes,
ci-contre quelques photos de
ce qui reste possible grâce à
vous dans ce refuge.*

CHIC LES AMI(E)S ! ...

*Nos nounous du Logis l'ont
affirmé,
Nous resterons chez nous à
Boncé,
Les ami(e)s de la SNDA, de
grande générosité,
Ont permis ce miracle
inespéré,
Ronrons et gros câlins assurés
À ceux qui viendront nous
visiter à Boncé
CHA-T-LEUREUSEMENT*



Des chambres pour des SDF femmes avec leur animal

Le 22 mars 2005 se déroulait une cérémonie émouvante au Parc des Expositions Paris-Nord de Villepinte.

Les équipes du Samu social de Paris avaient attiré l'attention des associations de défense des animaux sur le cas de femmes SDF qui préféraient rester dehors par tout temps plutôt que de se séparer de leur chien pour bénéficier d'un repos d'une nuit dans un centre d'accueil qui refuse les animaux.

Les centres d'accueil pour hommes disposent déjà de chambres dédiées aux personnes avec animaux (sols carrelés, anneaux dans le mur pour attacher la laisse...). Rien de tel pour les femmes.

Informée par Monsieur Michaux (président de l'Institut Scientifique et Technique de l'Animal en Ville - ISTAV), la SNDA a accepté de contribuer au financement de l'aménagement de quatre chambres (la SPA et la SNDA ont versé chacune un chèque de

500 €, la PRODAF, a, quant à elle, contribué pour la somme de 1 000 €).

La présidente de la SNDA a, dans son intervention, fait le rapprochement entre celles qui ont à peine de quoi survivre et qui préfèrent affronter les intempéries plutôt que d'abandonner l'animal qui a été leur compagnon dans les jours fastes, et celles qui ont plus que de quoi vivre, et qui abandonnent, pour la satisfaction d'un caprice, leur animal. La remise du chèque apparaissait donc comme un devoir pour une association de défense des animaux, c'était un dû à des personnes sensibles à l'amour que leur portait leur animal.

Depuis, le gouvernement a changé, qu'en sera-

t-il de l'intérêt pour la défense du droit des animaux ? La SNDA s'en informera, évidemment. Les premiers contacts étaient prometteurs... attendons la suite.

Pour l'instant le paysage politique est plutôt sombre. Dans le contexte du projet de loi d'orientation agricole, une proposition de faire entrer le foie gras au sein du "patrimoine



culturel et gastronomique protégé en France" a été adopté en première lecture.

Reste le Sénat où des sénateurs Verts, dont Dominique Voynet, viennent de déposer un amendement contre. Encourageons-les.

Quant aux premières rencontres sur le "bien-être animal" organisées sous le haut patronage du président de l'Assemblée nationale en octobre 2005 et auxquelles la SNDA a assisté, elles marquent une heureuse initiative d'ouverture au dialogue, mais le communiqué de presse final est passé à côté de ce qui s'était réellement échangé au cours de ces rencontres. Dommage.





Un court bilan de nos activités

Depuis le précédent "*Dynamique*", la SNDA a :

- 1 Fait connaître et appliquer l'article de loi qui autorise les communes à **laisser libres des chats abandonnés**, dès lors qu'ils sont stérilisés et tatoués au nom de la commune ou d'une association, en lieu et place des opérations régulières de capture et d'euthanasie (HLM d'Eure-Habitat, ville de Rennes, quelques sites âprement défendus par de petites associations...).
- 1 Contribué à **l'éducation des enfants au respect de l'animal** (financement de l'édition du livre "*La vie animale à Mayotte*").
- 1 Poursuivi le combat si courageux de Madame Valadier **contre les corridas**, (financement à 50 % de la campagne d'affichage lancée par le Crac, nouveau tirage de la brochure de Madame Valadier "*le grand bluff tauromachique*" afin que ce livret accompagne le DVD du Crac destiné aux sénateurs pour la campagne de soutien au projet de loi anti-corridas déposé par la députée UMP, Muriel Marland-Militello, texte de soutien de la présidente de la SNDA à la campagne du Crac).
- 1 Cofinancé, avec la SPA, **l'aménagement de chambres destinées aux SDF femmes** qui veulent garder leur compagnon chien malgré leur détresse financière.
- 1 Remis au ministère de l'Agriculture un mémo sur les améliorations à apporter à la condition des animaux, notamment **inciter à la stérilisation des chiens et des chats**.
- 1 Opéré des interventions énergiques pour qu'à Narbonne les responsables HLM cessent d'encourager de fait l'abandon d'animaux auprès des propriétaires en possédant plus d'un.
- 1 Continué nos actions en justice, ciblées sur des cas qui ont valeur de symbole.
- 1 Pris contact avec d'autres associations de défense des animaux et œuvre dans certains cas en concertation avec elles pour que l'État et le public prennent conscience que les défenseurs des animaux sont une force politique qui sait le cas échéant intervenir collectivement.

Les articles de Dynamique vous informeront plus en détail sur ces actions.



La défense des ânes en Mauritanie



Âne surchargé et tapé du bâton



Vétérinaire soignant un âne



L'âne blessé et abandonné



Escarlata pendant la pose d'une plaque réfléchissante

Escarlata Justo Brito de las Palmas est docteur en médecine et elle travaille en Mauritanie depuis deux ans dans une ONG pour les humains. Mais Escarlata est également sensible à la souffrance des animaux, et plus particulièrement des ânes.

D'abord, ces ânes sont chargés, le plus souvent à la limite, voire au-delà de leurs capacités physiques et leurs maîtres impitoyables les forcent à coups de bâtons qui laissent des blessures béantes. Des charrettes à quatre roues plutôt qu'à deux roues comme c'est la coutume contribueraient déjà à soulager leur peine au transport.

Ensuite, il y a les dangers de la nuit, dans des rues sans lumière, les petits ânes passent inaperçus et ils sont renversés. Or, le port de **plaques réfléchissantes** sur la charette sauverait déjà beaucoup de vies.

Enfin, quand ils sont vieux ou malades, leur maître les abandonne dans le désert où ils meurent après une lente agonie.

Escarlata souhaiterait créer une association pour les ânes. Elle a déjà réussi à faire déferler auprès du maire de Nouadhibou des centaines de lettres de protestation. C'est une étape majeure franchie. En attendant Escarlata a payé elle-même l'achat de plaques réfléchissantes pour les attelages. La SNDA a contacté Escarlata et lui a fait un don pour qu'elle puisse lancer son association de défense des ânes.

La SNDA inaugurera à cette occasion l'attribution du "**Prix Andrée Valadier**".

Il s'agit là en effet d'un effort personnel qui invite les citoyens d'un pays à **regarder autrement** les ânes, et à comprendre, d'une part qu'ils souffrent et, d'autre part, qu'il est possible de soulager leur souffrance dès lors qu'on décide de le faire.

Le trophée correspondant à ce prix est en cours de conception par un artiste de renommée internationale.

Escarlata a besoin d'aide. Si le cas de ces petits ânes dont vous trouverez ci-jointes quelques photos poignantes, vous intéresse, vous pouvez envoyer des chèques à :

La Caja de Canarias n° 2052 8067 2047 - 100143 09
N° de IBAN : ES74 2052 8067 2047 1001/4309
BIC : CECAESMMO52

Escarlata a déjà fait construire un refuge mais elle ne peut pas encore l'ouvrir car il y faut un gardien pour veiller à son contenu en équipements et médicaments et le salaire de ce gardien coûterait 100 à 120 € par mois.

Mayotte : une déléguée et un livre pour enfants



Trois chiennes ont échappé à l'enfer que leur en réservait certains. En juillet 2005, elles ont été amenées en France pour adoption.

Belle

Trouvée perdue dans la forêt, d'une maigreur effrayante, elle a été recueillie en octobre 2004, elle avait à peine un an et attendait des petits. Intelligente, douce et bien éduquée, elle avait dû être abandonnée au mois d'août par des métropolitains peu scrupuleux. Elle respire maintenant la joie de vivre et se montre très reconnaissante.

Natacha

(un an et demi)
Récupérée dans un bauga (hutte très sommaire) elle avait la teigne, la gale des villes, une fente sur la tête et deux pattes cassées, elle a été soignée et stérilisée par la vétérinaire Joe Natson, envoyée par Animaux secours. Redemandée par son propriétaire, un jeune de dix-huit ans, elle a été rendue pendant une semaine puis reprise définitivement (mai 2004).

Chouquette

Découverte dans un terrain vague, en train de mourir de faim, la queue mal coupée, avec ses deux chiots d'environ deux mois, elle a été stérilisée, soignée et ses deux chiots confiés à quelqu'un de sérieux ont été sauvés aussi (octobre 2004). Très dynamique maintenant et bonne gardienne, elle doit avoir près de deux ans.

La SNDA a désormais une représentante à Mayotte (membre également de l'association Animaux Secours et déléguée enquêtrice SPA), et auteur d'un livret : "Le monde animal terrestre de Mayotte", destiné aux élèves des classes CM2 et 6^{ème}. L'édition de ce livre est entièrement financée par la SNDA. Y figure en bonne place la devise de Madame Valadier : "Un animal est un être qui vit, qui pense, qui souffre".

Mayotte est en effet, hélas, un lieu "idéal" pour qu'une association telle que la SNDA s'engage dans une campagne d'information et de formation des jeunes à la protection animale. Voici ce qu'en décrit l'auteur du livre :

" Mayotte est une île des Comores peuplée par des Mahorais musulmans d'origine bantoue. Leur histoire et leurs traditions leur ont fait prendre les chiens en horreur (souvenir des négriers esclavagistes arabes, peur de la bave de chien transmettant la rage, peur et même haine du blanc protégé par son compagnon canin).

Les métropolitains viennent pour deux, trois ou quatre ans pour travailler sur l'île, prennent un chien plus ou moins errant, le nourrissent pour avoir un gardien redouté par les locaux et l'abandonnent en partant dans la brousse, d'où prolifération de chiens errants non stérilisés.

Le sport national des jeunes et même malheureusement de certains adultes est la torture des chiens : découper les oreilles, couper la queue ou les testicules, trancher une patte, crever les yeux, pendre, brûler vivant, battre à mort à coups de bâton (même d'adorables chiots), brûler à la cigarette, etc."

Extrait de la lettre du vice rectorat de Mayotte en date du 6 septembre 2005. (Division de la Vie Scolaire) :
"...Ce document, destiné à tous les élèves de CM2, de 6^{ème} et de 5^{ème}, est disponible dès à présent en nombre à la Division Vie Scolaire où vous pouvez le retirer. Nous pensons que ce thème peut être étudié en SVT dans le cadre de la protection de l'environnement et par tous les enseignants comme support à l'éducation de la citoyenneté."

Extrait du principal d'un collège en date du 14 sept. 2005
"... Il me semble que nous ferions une grande erreur en nous contentant de distribuer simplement ce document. Je souhaite que nous soyons le plus grand nombre à nous mobiliser sur ce thème et à utiliser ce livret dans le cadre des cours.

Afin d'optimiser cette opération, les fascicules resteront dans mon bureau et seront remis aux enseignants qui veulent s'investir... Beaucoup de disciplines peuvent se sentir concernées. Je terminerai en reprenant une citation de la brochure : "L'enfant qui sait se pencher sur l'animal souffrant saura un jour tendre la main à son frère" (Albert Schweitzer).

En vous remerciant pour votre participation à cette action citoyenne".



Quelles suites pour les initiatives du précédent gouvernement en matière de protection des animaux ?

Enfin du nouveau dans la politique vis-à-vis des animaux de compagnie. "Vers une politique de santé des animaux de compagnie" ?

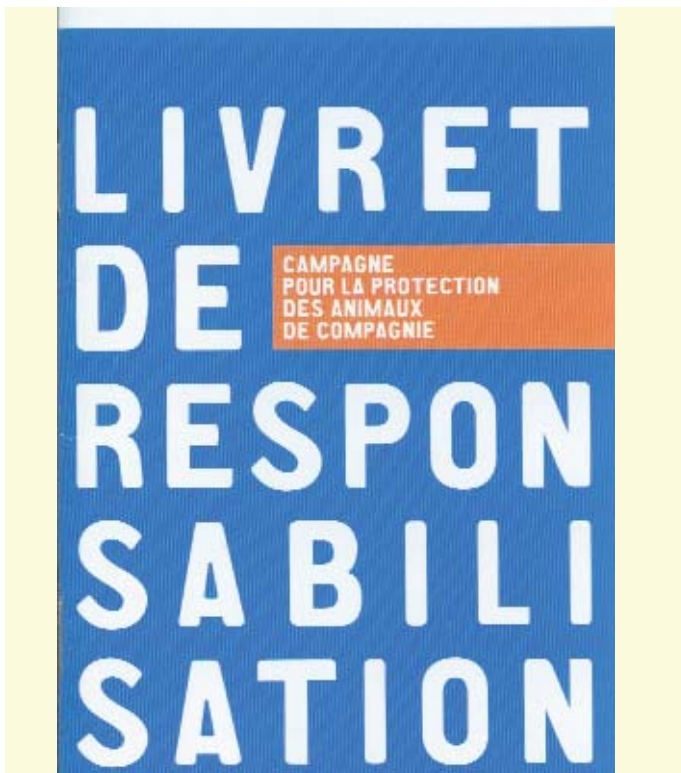
Le secrétaire d'État à l'agriculture, à l'alimentation, à la pêche et à la ruralité, Monsieur Nicolas Forissier avait désormais dans ses attributions celle-ci :

"Il participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique de santé des animaux de compagnie."

(Article 1. Du décret 2004 - 1379 du 20 décembre 2004 relatif à ses attributions).

D'ores et déjà le ministère s'est impliqué dans l'examen du bien être des animaux de compagnie.

Tout d'abord il a élaboré, publié et diffusé *"Le livret deresponsabilisation"* destiné aux propriétaires de chiens et de chats. Ce travail a été mené en



collaboration notamment avec des associations de défense des animaux. La SNDA n'était pas partie prenante au moment de la conception des textes. Ce petit livret est très bien conçu, il insiste en particulier sur **l'intérêt de la stérilisation** et, comme son titre l'indique, sur la **responsabilité** que l'on assume en prenant un animal. **La SNDA en conseille la lecture et la diffusion.** Vous pouvez vous procurer des exemplaires en le demandant à la SNDA qui dispose d'un stock.

Ce livret se situe dans le cadre d'une campagne plus

vaste pour la protection des animaux de compagnie.

C'est dans ce cadre que Monsieur Nicolas Forissier a présidé à la cérémonie de financement de chambres pour SDF femmes accompagnées de leur chien (cf. article page 4 dans ce *"Dynamique"*).

C'est dans ce cadre aussi qu'un *"décret relatif à la protection des animaux de compagnie lors de leur vente et des activités les concernant"* est en préparation. Il s'agira pour les associations de défense des animaux de veiller à l'application de ce décret en dénonçant et en portant plainte dès lors que des professionnels transgressent ce décret.

La SNDA a fait remarquer qu'elle souhaitait qu'un article de ce décret précise que les animaux placés par des associations soient **stérilisés**.

Le conseiller technique du ministre a reçu la présidente de la SNDA. Cet entretien a permis un échange de vue fructueux, la SNDA a remis au conseiller technique un mémo de douze pages, présentant et justifiant les attentes de la SNDA en matière de protection des animaux de compagnie.

Le statut de l'animal dans le Code civil

Faisant suite à une demande des associations de défense des animaux, le garde des Sceaux confiait une mission de réflexion à Suzanne Antoine, présidente de la Chambre honoraire à la cour d'appel de Paris et trésorière de la Ligue française des droits de l'animal. En mai 2005, un rapport était remis qui préconisait l'inscription de l'animal en tant que **"bien sensible"**. Ce serait une avancée majeure dans le contexte français. Certains pays vont ou ont l'intention d'aller plus loin : l'Autriche s'apprête à inclure le *"bien-être"* animal dans les objectifs de sa constitution et la Grande-Bretagne envisage d'instaurer un *"véritable statut juridique de l'animal domestique"*. En France, nous devons faire avec le Code civil, et l'aménager, d'où la proposition actuelle.

Création d'un comité national de réflexion éthique sur l'expérimentation animale (CNREEA).

Espérons que le changement de gouvernement ne fera pas tomber à l'eau toutes ces initiatives et réflexion, la SNDA s'informerera. (Voir page 4).



Les poissons aussi souffrent

N'oublions pas les poissons. Ils retiennent peu l'attention des défenseurs des animaux, pourtant, comme tout être vivant ils ont la capacité de ressentir, donc de souffrir. Une brochure instructive vient de paraître sur le sort des poissons "Poissons : le carnage" (éditions Tahin Party, disponible sur demande aux éditions Tahin Party 20 rue Cavenne, 69007 Lyon au prix de : 3 € ou plus si vous le souhaitez.

Nous vous en recommandons la lecture. N'oublions pas que Mme Andrée Valadier, notre présidente fondatrice était particulièrement sensible à la souffrance des poissons. Un bocal avec un poisson rouge barré d'une croix rouge était un des symboles de son combat et l'une de ses dernières victoires a été d'obtenir du maire de Paris l'interdiction du jeu de pseudo-pêche à Paris-Plage en 2001. Pour cette "attraction", des truites d'élevage étaient transportées et déversées dans un bassin clos formé de filets disposés contre une rive de la Seine, retenant ainsi les poissons captifs. Des enfants étaient invités, pour s'amuser, à attraper des truites avec des lignes munies d'un hameçon auquel était fixé un pauvre ver. Immanquablement les poissons affamés étaient pris à l'hameçon. Avec un adulte préposé à cet effet, le poisson était sorti de l'eau, blessé plus ou moins profondément, se débattant violemment sous la douleur ; l'hameçon était arraché de la bouche ou des entrailles des truites. À cette vue, des enfants détournaient la tête.

Certains poissons étaient rejetés blessés à l'eau, d'autres étaient assommés par un coup de bâton et donnés dans des sacs en plastique.

C'est pour faire cesser ce genre de pratiques barbares que, dès l'entrée en fonction de M. Bertrand Delanoë à la Mairie de Paris, la présidente de la SNDA, Mme Andrée Valadier, lui écrivait pour lui demander de ne pas accepter l'organisation de jeux ou attractions mettant en cause des animaux.

Les jeux et attractions dans lesquels les animaux sont victimes de mauvais traitements sont en infraction avec la réglementation, particulièrement le décret n° 87-223 du 26 mars 1987 qui énonce notamment : "La participation

d'animaux à des jeux et attractions pouvant donner lieu à mauvais traitements, dans les foires, fêtes foraines et autres lieux ouverts au public, est interdite".

Le 23 mai 2001, M. Bertrand Delanoë répondait à la SNDA "... Je veillerai à ce qu'aucune manifestation organisée ou soutenue par la Mairie de Paris ne soit source de souffrances animales."

C'est pourquoi, dès que la SNDA a eu connaissance de l'organisation d'un jeu de pseudo-pêche dans le cadre de l'opération Paris-Plage, elle intervenait aussitôt auprès de la Mairie de Paris qui décidait alors de supprimer cette "attraction". Ce dont la SNDA a remercié M. Bertrand Delanoë, maire de Paris. (*Dynamique*, n° des 30 ans de la SNDA).

Fidèle à cette ligne de conduite, la SNDA avec l'Association S. Lamart a porté plainte contre un animateur de télévision (Max sur la 6) qui s'est amusé à avaler un poisson rouge, puis à le recracher dans un gobelet. Or un poisson est particulièrement sensible à la température de l'eau et au degré d'acidité du milieu. Le geste était d'autant plus condamnable qu'il s'agissait d'une émission destinée à la jeunesse. La plainte de la SNDA a été classée sans suite.

L'anecdote suivante, extraite du livre dont nous parlons au début, en dit beaucoup sur les poissons.

"Blackie, poisson rouge de variété moor, pouvait à peine nager, en raison d'une grave déformation. Big Red, poisson rouge plus gros de type oranda, sentit sa détresse. Dès l'instant où Blackie avait été ajouté à son aquarium dans le magasin d'animaux, Big Red s'était mis à s'occuper de lui. "Big Red surveille sans relâche son copain malade, le soulève doucement sur son grand dos et le promène à travers l'aquarium", rapporta en 1985 un journal sud-africain. Chaque fois que de la nourriture était saupoudrée à la surface de l'eau, Big Red y portait Blackie pour qu'ensemble ils puissent y manger. Cela faisait un an que Big Red faisait ainsi preuve de "compassion", selon le propriétaire du magasin.

De la compassion envers les poissons, les humains, eux, en montrent généralement bien moins. Tragiquement et ironiquement, ils ne reconnaissent pas une sensibilité qui, à bien des égards, dépasse la leur."

Une adhérente de la SNDA a eu la gentillesse de traduire un article de l'association américaine PETA qui lance elle aussi un appel en faveur des poissons. Ce texte sera lu et diffusé au cours de la prochaine Assemblée générale de la SNDA.

Poissons. Le carnage (Joan Dunoyer)

2,30 €, prix libre pour personne souhaitant le diffuser.

Editions Tahin Party 20 rue Cavenne

69007 Lyon - Tél/fax (33) 4 78 58 07 17

tahin.party@free.fr

<http://tahin-party.org/>

La SNDA réussit à faire supprimer un «jeu» de pseudo-pêche, à PARIS

Un «jeu» cruel pour les animaux a été supprimé, sur intervention de la SNDA. Dans le cadre de l'animation estivale PARIS PLAGE organisée par la Mairie de Paris, était prévu comme attraction pour les week-ends du 27 juillet jusqu'au 18 août 2002, un «jeu» de pseudo-pêche.

Déjà, ce genre de «jeu» avait eu lieu en septembre 2000 pendant les Fêtes de la Seine. A notre indignation, l'ancien maire de Paris ne l'avait pas fait cesser, malgré la demande de la SNDA.

Pour cette «attraction», des truites d'élevage étaient transportées et déversées dans un bassin clos formé de filets disposés contre une rive de la Seine, retenant ainsi les poissons captifs. Des enfants étaient invités, pour s'amuser, à attraper des truites avec des lignes munies d'un hameçon auquel était fixé un pauvre ver. Immanquablement les poissons affamés étaient pris à l'hameçon. Avec un adulte préposé à cet effet, le poisson était sorti de l'eau, blessé plus ou moins profondément, se débattant violemment sous la douleur ; l'hameçon était arraché de la bouche ou des entrailles des truites. A cette vue, traumatisés, des enfants détournaient la tête.

Certains poissons étaient rejetés blessés à l'eau, d'autres étaient assommés par un coup de bâton et donnés dans des sacs en plastique.

C'est pour faire cesser ce genre de pratiques barbares que, dès l'entrée en fonction de M. Bertrand DELANOË à la Mairie de Paris, la présidente de la SNDA, Mme Andrée VALADIER, lui écrivait pour lui demander de ne pas accepter l'organisation de jeux ou attractions mettant en cause des animaux.

Les jeux et attractions dans lesquels les animaux sont victimes de mauvais traitements sont en infraction avec la réglementation, particulièrement le décret n° 87-223 du 26 mars 1987 qui énonce notamment : « La participation d'animaux à des jeux et attractions pouvant donner lieu à mauvais traitements, dans les foires, fêtes foraines et autres lieux ouverts au public, est

interdite ».

Le 23 mai 2001, M. Bertrand DELANOË répondait à la SNDA «... Je veillerai à ce qu'aucune manifestation organisée ou soutenue par la Mairie de Paris ne soit source de souffrances animales. »

C'est pourquoi, dès que la SNDA a eu connaissance de l'organisation d'un jeu de pseudo-pêche dans le cadre de l'opération PARIS PLAGE, elle intervenait aussitôt auprès de la Mairie de Paris qui décidait alors de supprimer cette «attraction». Ce dont la SNDA remercie M. Bertrand DELANOË, maire de Paris.

La souffrance animale ne doit pas être l'occasion d'un jeu.



La Seine, à PARIS. Près du Pont Marie. Photo du haut : avec le bassin à truites. Photo du bas : après que le bassin à truites ait été retiré.



Extraits de *Dynamique* 30^{ème} anniversaire



Cirques et zoos : le combat continue, encore et toujours

La fondation Mona, les chimpanzés et les cirques

Quels meilleurs arguments contre le cirque et les zoos que de voir l'état de délabrement dans lequel arrivent les animaux sauvés des cirques et des zoos lorsque des associations de défense des animaux arrivent enfin à en obtenir la garde après des années de combat avec les autorités ?

En Espagne, une femme vétérinaire a créé un refuge près de Girona. Elle y récupère et réadapte à une vie communautaire des chimpanzés utilisés notamment pour des photos publicitaires. Vous pouvez visiter sur rendez-vous le refuge, vous porter volontaire pour un stage de bénévolat, parrainer un chimpanzé. Voici les adresses :

Fundación Mona : Centro de recuperación de Primates
Ctra Cassà 1 km s/n Riudellots de la Selva
17547 Girona
Teléfono : 972 477 618

Fundación Mona : UK Office
PO Box 372v Cambridge
CB4 1ZS
Tel : + 44 1223 210 952
Email : Docherty@mona-uk.org

Fundación Mona : Oficiana Central
(Patronato y administración)
C/Monturiol 5
Montornés del Valles
08170 Barcelona

Le sanctuaire des éléphants au Tennessee

Tous les éléphants recueillis proviennent de cirques... Il faut voir dans quel état ils arrivent et aussi voir comment, petit à petit, ils reprennent vie et surtout intérêt à la vie. Consultez le site Internet de l'association : www.elephants.com
Des enquêtes menées par l'association Elephant Alliance concluent que les éléphants de cirque sont entravés de deux pattes au moins pendant 95 % de leur vie, dans un espace pas plus grand qu'une voiture... Entre 1994 et 2000, au moins trente éléphants de cirque sont morts, dont certains sous des coups, brûlés, faute de soins, sous alimentés. La véritable réalité du sort des animaux de cirque, ce ne sont pas les éclairages savants, les revêtements scintillants et colorés, la soi-disant obéissance spontanée de l'animal dompté par la seule force de conviction psychologique d'un homme.

Pensez aussi à Samba dont One Voice essaie en vain d'obtenir la libération.

Pensez aussi à Maggie, âgée de 24 ans, originaire d'Afrique du Sud et qui "survit" en captivité au zoo d'Alaska ! Elle y est confinée seule (alors que les éléphants vivent en société) depuis la mort de sa compagne en 1997, d'une blessure infectée d'une patte.

Une campagne est en cours aux États-Unis, pour que Maggie puisse finir sa vie dans le sanctuaire pour éléphants. Écrivez au directeur du zoo pour obtenir cette libération de Maggie. Aujourd'hui, tout ce que le zoo propose, c'est l'installation d'un tapis roulant (à concevoir et à réaliser) pour que Maggie puisse prendre de l'exercice. Ecrivez à : (modèle de lettre dans l'encart) ou envoyez un mail.

tedwards@alaska.org

Consultez le site Internet : SaveWildeElephants.com

Tex EDWARDS, Directeur
The Alaska Zoo
4731 O'Malley Rd
Anchorage, AK 99507 USA

tedwards@alaska.org
Consultez le site internet :
SaveWildeElephants.com

Suite au précédent *Dynamique* des adhérents et adhérentes de la SNDA nous ont transmis des dossiers sérieux sur la condition des animaux de cirque et notamment sur le nombre d'animaux blessés laissés sans soins dans les ménageries des cirques. Nous disposons grâce à ces adhérents de photos, de témoignages écrits qui nous seront précieux pour agir auprès des autorités telles que le ministère de l'Environnement et pour porter plainte, le cas échéant..



Cirques et zoos : le combat continue, encore et toujours

Les éléphants de Fort Amber

L'esclavage de 89 éléphants qui promènent les touristes en Inde, au Rajasthan, à Fort Amber :

"Quelques-uns sont bien traités, mais la plupart appartiennent à des maîtres qui les considèrent comme des véhicules à louer. Ces éléphants venant du Sud de l'Inde, très humide, supportent très mal le climat du Nord sec et torride en été. Le dessous des



Superbement décorée, cette éléphant porte plusieurs blessures infligées par des coups de pique.

pattes brûlé par l'asphalte, mal nourris, déshydratés, harcelés par les cornacs qui leur infligent des coups de "hankush", sorte de pique acérée, aux endroits sensibles (oreilles, bouche, anus) ce sont de malheureux esclaves.

Depuis deux ans "Aide à Toutes Souffrances" soigne leurs blessures et intervient pour qu'un éléphant en mauvais état ne travaille pas.

Ces pauvres animaux supportent patiemment les soins douloureux (il n'est pas possible d'anesthésier localement un éléphant) nécessaires pour vider les abcès causés par les coups de pique.

Toutefois, si l'état de l'animal est désespéré,



Ce que voient les touristes.

il sera racheté et emmené au refuge pour y être endormi ou soigné selon sa pathologie. Guéri, il pourra être rendu à son propriétaire, si celui-ci en est digne.

Le stress d'un éléphant est tel que des accidents se sont produits récemment, une touriste française a été blessée et un membre de tour-operator a été tué. L'Etat est donc dans l'obligation de réagir, une réglementation est à l'étude... Ecrivez pour que les autorités veillent à la bien-traitance de ces animaux qui servent les intérêts économiques du pays.



Eléphant blessé



Journée internationale pour le droit des animaux

www.international-campaigns.org/da/droits_des_animaux.htm



Depuis sept ans, l'organisation britannique Uncaged campaigns anime la campagne "Journée internationale pour les droits des animaux" International Animal Rights Day - pour faire reconnaître les droits des animaux une véritable déclaration universelle.

Le 10 décembre de chaque année, jour anniversaire de la ratification de la Déclaration des droits de l'homme, les militants (groupement et/ou individus) du monde entier sont invités à célébrer la Journée internationale pour les droits des animaux. Voire ce qu'ils proposent.

Pour ce faire, des manifestations silencieuses (veillées) sont organisées devant des sites où les droits des animaux sont bafoués, notamment les laboratoires pratiquant des expériences sur les animaux.

Pour réussir votre action, nous vous suggérons de vous installer entre 16 h 30 et 19 h 30, par exemple, devant un lieu très fréquenté par les passants et les automobilistes. Dans ce créneau horaire, vos bougies et autres sources de lumière attireront sans peine l'attention du public sur la Journée internationale pour les droits des animaux et sur le non-respect de ces droits par l'établissement devant lequel vous êtes installé(e)(s). Nous vous proposons de vous munir par exemple :

- de bougies allumées dans des bocaux ouverts (pour protéger la flamme contre le vent) ;
- de torches sécurisées disponibles en jardinerie ;
- de posters mentionnant "Journée internationale pour les droits des animaux" et de photos dénonçant les sévices et abus dont les animaux sont victimes dans le type d'établissement devant lequel vous manifestez.

→ Pour envoyer votre rapport d'action et vos photos numériques : jard2005@international-campaigns.org

NB : une déclaration en préfecture ou auprès des autorités locales dans un délai raisonnable afin d'obtenir l'autorisation nécessaire.

L'Ile de la Réunion



n'est pas exempte de cruauté

À l'Ile de la Réunion se maintient la "tradition" des appâts de chiens et de chats vivants pour la pêche au requin (je vous épargne les détails sanglants, qui dit appât sait bien qu'il y a hameçon).

TF1 en a parlé dans son journal du soir accompagné d'une interview de B.B. *30 millions d'amis* a dénoncé cette coutume barbare dans une émission et a lancé une pétition en ligne sur Internet que je vous invite à signer. 70 000 signatures ont déjà été recueillies.

→ 1 - **Pour signer**, rendez-vous sur le site Internet : www.30millionsdamis.fr ou téléphoner pour obtenir une pétition : 01 56 59 04 44.

Sachez que l'État n'a rien fait, ou si peu : trois chiens seulement récupérés depuis six ans (sur des centaines sacrifiés) et un seul procès avec pour amende : 3000 francs et prison avec sursis de trois mois. Pour les deux autres chiens, le propriétaire et le tortionnaire n'ont pu être identifiés, donc pas de procès.

Le procureur avait déclaré : *"Si on attrape ceux qui font ça, c'est comparution immédiate sur le champ pour actes de torture et de barbarie sur des animaux et c'est passible de deux ans de prison. Et je peux vous assurer que je ne demanderais pas de sursis."* En attendant, il y a sursis et l'amende est symbolique : 3 000 F alors que la capture d'un seul gros requin en rapporte plus...

Enfin l'Etat réagit et agit : un "pêcheur" vient d'être condamné à 5 000 € d'amende, 4 000 € de dommages et intérêts aux parties civiles et trois mois de prison avec sursis. Il n'est pas le seul. Il faut donc continuer à signer la pétition.

Les lieux d'où partent les pêcheurs sont connus, **mais aucun contrôle n'y est pratiqué systématiquement.**

Coutume ou non, la loi est la loi et l'État se doit de tout faire pour qu'elle soit respectée.

Il faut demander que la police organise des descentes imprévisibles et fréquentes sur les lieux de départ des pêcheurs.

→ 2. **Consultez le site Internet** : www3.chicanoo.com





Mayotte

abrite une petite espèce de hérisson, le tenrec, cousin du porc-épic d'Afrique. Il est actuellement menacé d'extinction malgré sa faculté d'hiberner et sa grande fécondité. Sa chasse est autorisée certes, (du 20 février à la fin avril) mais ces pauvres bêtes sont capturées vivantes et suspendues, par le nez au moyen d'un fil et accrochées au fur et à mesure à un pieu. Elles sont ainsi balancées pendant des heures au gré du déplacement du chasseur.

Il serait temps que ce mode de transport soit condamné, que des jugements exemplaires soient rendus.

La SNDA (*) a l'intention d'imprimer des tracts à diffuser (à placarder notamment) dénonçant cette barbarie coutumière en rappelant qu'il s'agit là d'actes de cruauté caractérisée tombant sous le coup de l'article 521-1 du Code pénal. En attendant :

➔ **Ecrivez** au préfet de Mayotte – BP 20 – 97610 Djaourdzi – Mayotte.

* Nous en parlons dans notre livre sur Mayotte.



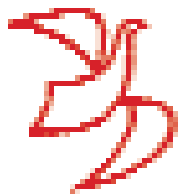
Alerte : du danger des lâchers de ballons pour la faune maritime (Sud-Ouest 13 janvier 2005)

Une adhérente de Bordeaux nous signale l'heureuse initiative du maire de Saint-Martin de Ré, Jacques Breuilh, également vétérinaire, qui connaissant les effets néfastes de débris de plastique sur les tortues, cétacés et dauphins, s'efforce d'encourager les communes de l'île à délibérer sur **l'interdiction du lâcher de ballons**.

Il ne faudrait cependant pas pour autant en revenir à la coutume du lâcher de colombes...

En zone littorale, il faut renoncer aux deux coutumes. La SNDA a l'intention d'éditer un autocollant contre ces deux types de lâcher, courant 2006.

Rappelons que Madame Valadier avait déjà dénoncé, dans le *Dynamique*, en de nombreuses occasions, ces coutumes.



Ventes de volailles vivantes sur les marchés.

Certaines dispositions doivent être respectées (arrêté du 25.10.1982).

- animaux alimentés au moins toutes les 24 heures et abreuvés au moins toutes les 8 heures
- interdiction de lier les pattes des volailles, ainsi que les suspendre ou de les tenir par les ailes lors de leur manipulation.

- animaux isolés du sol par une litière ou une toile épaisse.

Veillez à ce qu'elles soient respectées. Si ce n'est pas le cas,

➔ **signalez-le** à "l'Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoir" (OABA)

10 place Léon Blum

75011 Paris - tél. 01 43 79 46 46

Fax 01 43 79 64 15 - CCP : 18.145.85 F Paris.

Internet : <http://www.oaba.asso.fr> - E mail : oaba@wanadoo.fr

g h h h h h

Une pensée pour les volailles des pays contaminés par la grippe aviaire. Ces malheureux volatiles sont coursés, empoignés par les pattes, les ailes, jetés dans des sacs en plastiques, asphyxiés, puis brûlés ou déchiquetés, parfois encore vifs. Certes, il faut enrayer l'épidémie et la plupart de ces poulets sont condamnés à mort du seul fait de la maladie, mais on pourrait les tuer proprement avant de les brûler. Mais cela se passe dans des pays où aucune loi ne protège les animaux. Il faudra veiller à ce qu'en Europe et en France plus particulièrement, la loi soit appliquée en cas d'épidémie. La SNDA s'y prépare avec d'autres associations.



Contre les corridas : une affiche qui dérange

Le combat anti-corrida se poursuit, s'intensifie, commence à porter des fruits et la SNDA y est présente.

Une proposition de loi

Enfin, une proposition de loi contre les corridas et le combat de coqs. Ce projet a été déposé par



Muriel Marland-Militello, Députée des Alpes Maritimes

Madame Muriel Marland-Militello (députée UMP des Alpes-Maritimes). Mais une proposition de loi n'est pas encore un projet de loi qui émane du gouvernement alors qu'une proposition de loi provient de parlementaires. Or l'ordre du jour des assemblées relève du Gouvernement. Donc, il faut soutenir cette proposition pour qu'un jour elle puisse être proposée aux parlementaires (députés et sénateurs) et votée.

Il s'agit de constituer un noyau de parlementaires favorables à une telle loi. Déjà nous vous avons informés que la SNDA s'était associée à la manifestation de juillet 2004 devant l'Assemblée nationale. Depuis, le CRAC (1) a fait parvenir à chaque député un DVD : **Alinéa 3**(2) explicitant l'horreur des corridas. À la rentrée 2005, ce sera au tour des sénateurs et la SNDA a fait un nouveau tirage de la brochure de Madame Valadier "*Le grand bluff tauromachique*" afin que cette brochure accompagne le DVD. **Ainsi Madame Valadier sera présente pour cette campagne dont nous espérons beaucoup.**

Notes

(1) CRAC : Comité Radicalement Anti-Corrida

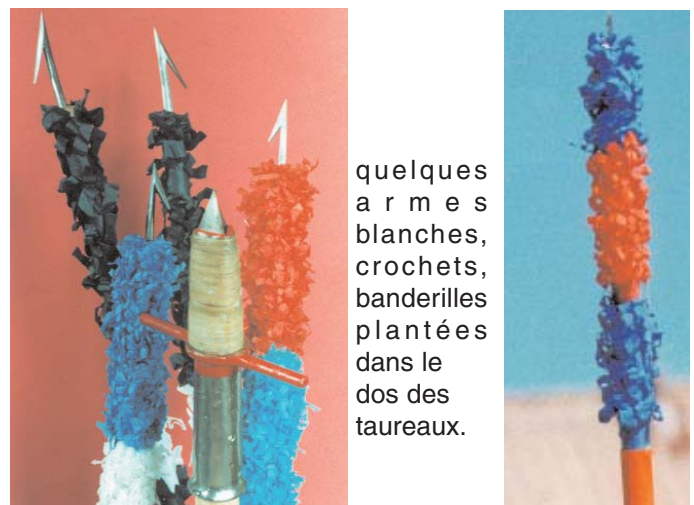
(2)L'alinéa 3 de l'article 521.1 du Code pénal tolère que des "séviées graves et des actes de cruauté" puissent être pratiqués sur des animaux pour les "courses de taureaux et les combats de coqs" dans le cas d'une "tradition locale ininterrompue".

Vous avez un rôle à jouer, écrivez à vos représentants à l'Assemblée nationale, dites-leur votre soutien à l'initiative de la députée Muriel Marland-Militello.

Une campagne d'affichage

La SNDA a sponsorisé la campagne d'affichage anti-corrida organisée par le CRAC pour juillet-août 2005 dans le Sud-Ouest, à commencer par Bayonne. La SNDA a versé 10 000 € (ci-joint une reproduction de l'affiche en dernière page). Cette campagne a failli échouer du fait qu'un des afficheurs a, à la dernière minute, refusé de remplir le contrat. Mais les anti-corrida ont immédiatement rebondi sur ce déni et les interviews se sont succédées sur France-Inter, Europe 1 et Radio Monte-Carlo, les journaux locaux ont relayé l'information.

Évidemment nous n'en resterons pas là, le CRAC porte plainte contre l'afficheur.



quelques armes blanches, crochets, banderilles plantées dans le dos des taureaux.



Bayonne.

Les anti-corrída s'affichent

Des affiches contre la corrída, commandées par le Comité radicalement anti-corrída (Crac), ont pour la première fois été placardées hier dans l'agglomération bayonnaise, à deux jours de l'ouverture des fêtes de Bayonne qui proposeront des corrídas. Une vingtaine d'affiches, de 4 mètres sur 3, qui montrent sur fond rouge la photo d'un taureau ensanglanté mis à mort dans une arène avec les mots « Corrída la honte ! » ont été posées par la société d'affichage Dauphin, filiale du groupe de mobilier urbain américain Clear Channel. La société d'affichage Avenir, filiale de JC Decaux, s'était de son côté rétractée, fin juillet, quelques jours avant le début de la campagne invoquant une obligation de neutralité. « Nous sommes très contents que cette campagne de 22 panneaux d'affichage commence comme prévu, cela signifie que tout le monde n'est pas sensible aux pressions », a déclaré Jean-Pierre Garrigues président du Crac.

L'afficheur refuse une campagne anti-corrída

La société d'affichage Avenir, filiale de JC Decaux, a refusé de placarder à Bayonne et dans d'autres villes du Sud-Ouest des affiches contre la corrída, a indiqué hier le Comité radicalement anti-corrída (CRAC). Ces affiches montrent sur fond rouge la photo d'un taureau ensanglanté mis à mort dans une arène avec les mots : « Corrída la honte ! »

France Soir du 30/07/05

Sud-Ouest. Neutralité.

La société Avenir contre l'affichage anti-corrída

La société d'affichage Avenir, filiale de JC Decaux, a refusé de placarder à Bayonne et dans d'autres villes du Sud-Ouest, des affiches contre la corrída. « Avenir a refusé de poser les affiches peu avant le début prévu de notre campagne », a expliqué Jean-Pierre Garrigues, président du Crac. Un contrat passé début juillet avec Avenir, prévoyait la diffusion de 116 placards de 4 mètres sur trois à Bayonne et dans diverses autres villes du Sud-Ouest en juillet et en août dans le cadre de la campagne d'été du Crac, selon M. Garrigues.

Ces affiches montrent sur fond rouge la photo d'un taureau ensanglanté mis à mort dans une arène avec les mots « Corrída la honte ! ».

Contacté, JC Decaux confirme qu'Avenir a décidé d'annuler cette campagne après avoir pris connaissance des affiches, ce qui n'a été possible que tardivement. « Nous avons une obligation de neutralité. Nous ne pouvons être partie prenante dans un débat d'opinion, alors que les corrídas sont autorisées dans les régions où les affiches devaient apparaître », explique une représentante de JC Decaux.

Midi Libre du 30/07/05

AQUITAINE
Refus d'afficher « Corrída la honte ! »

Un afficheur refuse de placarder à Bayonne et dans d'autres villes de la région, des affiches anti-corrída du Comité radicalement anti-corrída (Crac).

Montrant sur fond rouge la photo d'un taureau ensanglanté mis à mort dans une arène avec les mots « Corrída la honte ! », la société d'affichage Avenir, a décidé d'annuler la campagne après avoir vu les affiches. La raison, « une

obligation de neutralité ». L'afficheur a également estimé que ces affiches sanglantes étaient de nature à « troubler l'ordre public », ce qui constitue un motif d'annulation pour un contrat d'affichage. Le Crac a attaqué Avenir en référé à Paris pour « rupture abusive de contrat », insistait sur le fait que ces affiches avaient déjà été utilisées en 2004 sans porter atteinte à l'ordre public. ●

Des manifestations nombreuses

La SNDA était présente lors des manifestations de Plamplune, Béziers.

Par ailleurs, pour le lancement de la campagne d'affichage, un texte de la présidente de la SNDA a été lu au cours de la conférence de presse. C'était un texte de soutien mais aussi une réponse à celui qui fut l'ennemi de toujours de Madame Valadier, Simon Casas, qui a osé ironiser à plusieurs reprises sur les conditions du décès de Madame Valadier : "Elle a été puntillée par sa fille" (cité dans "Le Pavé dans l'arène", journal de la FLAC n° 27 page.9, propos de S. Casas à Montpellier le 15.10.2003 et répété à plusieurs reprises en d'autres circonstances).

Des états généraux de l'anti-corrída pour 2006.

Ré-inscrite à la Fédération de Liaison Anti-Corrída (FLAC), la SNDA sera en mesure d'intervenir aux états généraux de l'anti-corrída prévus pour avril 2006.

Suite à la lettre d'une militante espagnole de la protection animale qui se souvient de Madame Valadier rappelons que **18 villes espagnoles se sont déclarées anti-corrída** ; la première a été Tossa de Mar en 1989. Cette personne, Pilar Taberner (association Anubis) souligne l'aide précieuse apportée par les autres pays aux efforts des Espagnols : lors des Jeux olympiques de 1992 à Barcelone, l'Espagne avait reçu dix millions de lettres de protestation contre les courses de taureaux.

Il est temps que la France soit consciente que les courses de taureaux sont "mal vues" par les touristes étrangers. Déjà certains tours-opérateurs ont fait savoir qu'ils contourneraient les villes taurines.

Errata : Dans le précédent numéro de "Dynamique", nous avons omis les coordonnées du CIVL : Conseil interprofessionnel des vins du Languedoc - 6 place des Jacobins BP 221 - 11102 Narbonne Cedex - Fax : 33 (0) 4 68 32 38 00 - Courriel : cvil@languedoc-wines.com



L'innocence



CORRIDA LA HONTE !

La barbarie



REFUSONS LA TORTURE

Aidez-nous !

Association
BOURDON

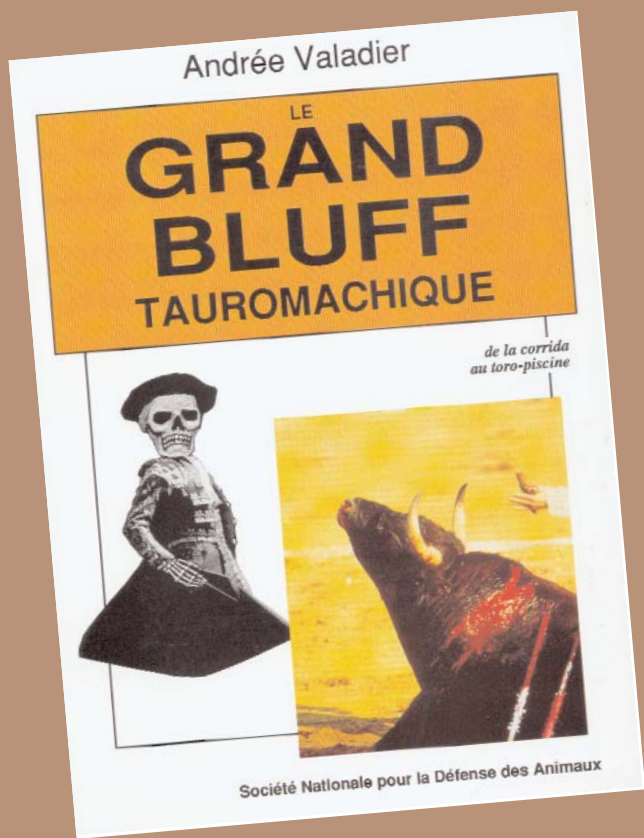


SNDA
association.snda@free.fr

Tél. 06 75 90 11 93
www.anticorrída.com



VOICI L’AFFICHE QUE LA SOCIÉTÉ D’AFFICHAGE AVENIR A REFUSÉ DE PLACARDER À BAYONNE ET DANS D’AUTRES VILLES DU SUD OUEST



DYNAMIQUE

Journal de la Société Nationale pour la Défense des Animaux

Association sans but lucratif
Créée en 1972 par Andrée Valadier
Reconnue d'utilité publique
B.P. 30 - 94301 Vincennes Cedex, France

Le journal ne peut être vendu que par l'intermédiaire de l'association. Toute revente est interdite.

Bureaux à Paris

Tél. : (33) 01 44 75 37 65
Fax : (33) 01 44 75 37 74

Courriel : association.snda@free.fr

Internet :

www.declaration-important.org

Directrice de la publication : Nicole Sugier

N° siret : 443 243 902 00014- 913F

DYNAMIQUE est imprimé par : Presse Pluriel - 75020 Paris

Société Nationale pour la Défense des Animaux Reconnue d'utilité publique

Association sans but lucratif. Créée en 1972 - SNDA . B.P. 30 - 94301 Vincennes

Tél : 01 44 75 37 65

Courriel : association.snda@free.fr - Site internet : www.declaration-important.org



Ne jetez pas ce journal ! Après l'avoir lu, faites-le circuler autour de vous à des personnes qui pourraient être intéressées. Déposez-le dans une salle d'attente (vétérinaire, dentiste, ...) ou dans un lieu public (gare, aéroport,...). Merci de nous aider à diffuser l'information, au besoin en commandant d'autres exemplaires